



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **28 DEC. 2023**

Publié le : **28 DEC. 2023**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2023.110

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 décembre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CINDY BOURGUIGNON, CHRISTOPHE LUCAS, MICHEL NUNG, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A SONIA LAJIMI, PIERRE BARROS A JACQUELINE HAESINGER, JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

GILDO VIERA, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 5 : VERSEMENT ANTICIPE DE LA SUBVENTION 2024 A L'ESPACE GERMINAL, SCENES DE L'EST VALDOISIEN

RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle 2021-2023 entre la ville de Fosses et l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien ;

Vu la convention pluriannuelle 2021-2023 signée entre les deux parties ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mars 2023 portant attribution d'une subvention au bénéficiaire de l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien pour un montant de 272 238 € en fonctionnement au titre de l'année 2023 et signature de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2021-2023 ;

Considérant que la programmation des activités de l'association ne pouvant pas admettre de rupture de trésorerie, il est nécessaire qu'elle puisse recevoir une partie de la subvention municipale avant que le budget 2024 soit voté ;

Considérant qu'à cette fin, il est possible de verser à l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, une avance au titre de l'année 2024 dans la limite de 1/12^e par mois calculé sur la base de la subvention allouée au budget 2023 de 272 238 € en fonctionnement ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le versement anticipé de la subvention au titre de 2024 à l'association Espace Germinal, Scènes de l'Est Valdoisien, dans la limite d'un douzième par mois de la subvention de fonctionnement allouée au budget 2023 soit 22 686.50 € par mois dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE

